

PRÊT

**Prêt
Atout**

**Prêt sans
suretés réelles**

De 50 K€ à 5 M€
pour les PME, et
jusqu'à 15 M€ pour
les ETI

De 3 à
5 ans

TPE, PME, ETI
qui traversez un moment difficile
lié à la crise sanitaire de Covid-19

Le Prêt Atout Le Prêt Atout renforce la Trésorerie de l'entreprise pour lui permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel (la crise sanitaire 2020 par exemple), de résoudre ses tensions de trésorerie passagères (et non structurelles), dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.

BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI

ÉLIGIBILITÉ

- TPE, PME et ETI selon définition européenne
- 12 mois d'activité minimum
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€)

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Le besoin de Trésorerie ponctuel
- L'augmentation exceptionnelle du BFR, lié à la conjoncture

COÛTS

- Taux fixe ou variable
- Pas de frais de dossier
- Assurance Décès PTIA sauf si l'entreprise y renonce

MODALITÉS

- Aucune sureté réelle ni personnelle
- Échéances trimestrielles, à terme échu, amortissement linéaire du capital
- Le Prêt Atout devra être mis en place avant le 31/12/2020

ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt sans garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant
- Différé d'amortissement en capital jusqu'à 12 mois

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés, selon les règles et taux en vigueur

CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)

Document non contractuel et sous réserve de l'étude de votre dossier